ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 54955

Texte de la question

M. Didier Robert interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'initiative proposée par le ministère de l'éducation nationale quant à l'ouverture du site Internet baptisé « académie en ligne ». Celui-ci se propose d'offrir à tous les jeunes et à leurs parents des supports de révision et de préparation des cours pour les élèves de la maternelle jusqu'au lycée. Dans la logique de l'accès gratuit au savoir et à l'éducation, il souhaiterait savoir si une telle initiative serait transposable dans l'enseignement supérieur et si un projet en ce sens est à l'étude.

Texte de la réponse

Mise en service en juin 2009 par le centre national d'enseignement à distance, « l'Académie en ligne », site de ressources gratuites pour l'école, le collège et le lycée, connaît un grand succès. Concernant l'enseignement supérieur (au sein duquel la plupart des enseignements ne sont pas définis en référence à un programme national), c'est aux établissements qu'il revient l'initiative de mettre en ligne des contenus pédagogiques et scientifiques de leur choix. S'il n'existe pas un projet analogue à « l'Académie en ligne » pour l'enseignement supérieur, les universités et de nombreux établissements d'enseignement supérieur ont pris l'initiative, avec le soutien de l'État, de mettre en place des universités numériques thématiques (UNT) qui ont pour objet de créer et de diffuser de façon mutualisée des ressources scientifiquement validées et présentées avec un souci de transmission pédagogique. Huit UNT sont actuellement en service dans les champs de la santé et du sport, des sciences fondamentales, des sciences pour l'ingénieur et de la technologie, de l'économie et de la gestion, de l'environnement et du développement durable, des lettres et sciences humaines, des sciences juridiques et politiques. En 2009, un portail des UNT (www.canal-u.fr et www.universites-numeriques.fr) a été ouvert pour renforcer leur visibilité nationale et internationale. Parallèlement à cette approche thématique, dix-sept universités numériques en région (UNR) ont été constituées afin de développer les services numériques aux étudiants et en particulier les environnements numériques de travail. Par ailleurs, dans le cadre du Plan de relance, une enveloppe de 16 MEUR a été dégagée en juillet 2009. Elle permet notamment d'ajouter 10 000 bornes Wi-fi supplémentaires aux 10 000 bornes déjà en service (10 MEUR) et de développer l'accès aux cours sous forme de podcast (6 MEUR).

Données clés

Auteur : M. Didier Robert
Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54955
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE54955

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6975
Réponse publiée le : 18 mai 2010, page 5561